

Devenez partenaire de l'ÉSPÉ LNF

et investissez dans la formation des futurs enseignants !

Adossée à la Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France (ComUE LNF), l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation Lille Nord de France (ÉSPÉ LNF) est implantée au cœur des territoires régionaux et de leurs universités. Elle prépare aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (de la maternelle au lycée) grâce à ses 21 antennes locales. L'école est forte de 6 000 étudiants, 350 personnels dont 90 enseignants-chercheurs.

À la fois universitaire et professionnelle, son offre de formation initiale (Master MEÉF), continue et tout au long de la vie, permet de nombreux débouchés dans le secteur de l'éducation et de la formation, public, privé ou associatif.

Ouverte sur l'international, fédérative de la recherche régionale en éducation, attentive aux besoins de ses partenaires académiques, institutionnels et entreprises, l'ÉSPÉ Lille Nord de France se positionne comme une école supérieure à la pointe de l'innovation pédagogique et scientifique, à l'échelle territoriale, hexagonale et internationale, au service de la formation initiale et continue des enseignants et des cadres de l'éducation.

Une école supérieure
de proximité
au cœur des territoires

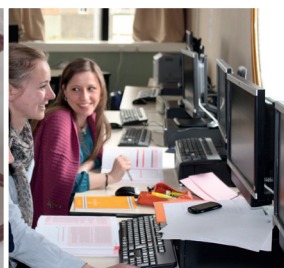


- Direction de la COMUE/ÉSPÉ LNF
- Sites de formation du 1^{er} degré
- Sites de formation du 2nd degré

Contact / Information

taxe.apprentissage@espe-lnf.fr

03 20 79 86 53



POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est l'occasion pour votre entreprise de :

Nouer ou renforcer un partenariat privilégié avec l'ÉSPÉ LNF

Valoriser localement son activité et son engagement sociétal

Contribuer à la formation des futurs enseignants et personnels éducatifs du Nord et du Pas-de-Calais qui eux-mêmes formeront les générations futures impliquées dans le développement économique du territoire

QUE PERMET LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR L'ÉSPÉ LNF ?

- ▶ Investir dans des projets pédagogiques innovants notamment via le numérique
- ▶ Renouveler nos équipements informatiques et audiovisuels pour s'adapter à de nouvelles pratiques de formation
- ▶ Faire intervenir des professionnels issus du monde de l'entreprise au sein de nos cursus
- ▶ Enrichir les fonds documentaires de nos bibliothèques
- ▶ Faciliter le financement de la mobilité internationale de nos étudiants
- ▶ Soutenir les initiatives associatives et pédagogiques étudiantes

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1
Informez-nous de votre intention de verser la taxe d'apprentissage
taxe.apprentissage@espe-lnf.fr

2
Choisissez un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA)

3
Sur le bordereau transmis par l'organisme collecteur, précisez la somme que vous souhaitez nous reverser pour la part hors quota catégorie B en spécifiant :

COMUE / ÉSPÉ Lille Nord de France
Service formation continue
365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq Cedex

Indiquer l'affectation «ÉSPÉ Master MEÉF»
Code UAI : 0596870X
Siret : 130 021 389 00015

**Date limite
de
versement**

28 février 2019

espe-lnf.fr